

1 Conditions Générales de Vente

1. Désignation

« Entre Sens – formation » désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 32 Rue Commandant Perreau GRENOBLE 38100.

« Entre Sens – formation » met en place et dispense des formations inter (sur site) et intra entreprises.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Entre Sens - formation
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Entre Sens - formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'organisme de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3. Caractéristiques essentielles des formations

L'organisme de formation s'engage à fournir des formations conformes à la description fournie dans ses supports de communication et sur son site web.

Les caractéristiques essentielles de chaque formation, y compris le contenu, la durée, les objectifs, les prérequis, et les méthodes d'évaluation, sont détaillées dans la documentation propre à chaque formation.

4. Documents contractuels

L'organisme de formation fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à l'organisme de formation un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

5. Conditions financières

Formations inter-entreprises

L'acceptation de l'organisme de formation étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, l'organisme de formation se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que la convention de formation n'a pas été retournée, datée et signée par le client. Les factures sont émises à l'issue de la formation.

Formations intra-entreprises

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par l'organisme de formation. Les factures sont émises à l'issue de la formation.

Formations auto-financées

L'acceptation de l'organisme de formation étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, l'organisme de formation se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que l'acompte d'inscription et le contrat de formation n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à l'issue de la formation sur présentation d'une facture. Les factures sont émises à l'issue de la formation.

6. Prix et modalités de paiement

Les prix des formations proposées par l'organisme de formation sont indiqués dans la documentation commerciale et sur le site web de l'organisme.

Tous les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TVA non applicable — Art. 261.4.4 a du CGI).

Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, dès réception, sans escompte et à l'ordre de l'organisme de formation. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 et D. 441-5 du code de commerce. L'organisme se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

L'organisme de formation se réserve le droit de modifier ses prix, mais ces modifications ne s'appliqueront pas aux contrats déjà conclus.

7. Devis et attestation

Pour chaque formation, Entre Sens - formation s'engage à fournir un devis au client, s'il en fait la demande. Ce dernier est tenu de retourner à l'organisme de formation un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Entre Sens - formation, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

8. Prise en charge par un organisme public ou paritaire

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de compétences (OPCO) ou un fonds d'assurance formation (FAF) ou tout autre financeur public ou paritaire dont il dépend, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la formation. Dans ce cadre, il lui appartient :

- De s'assurer de la conformité et de la bonne réception par l'organisme financeur de sa demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme financeur désigné.

Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme de formation ne reçoit pas la prise en charge de l'organisme financeur public ou paritaire au premier jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Si l'organisme financeur prend en charge partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. En cas de non-paiement par l'organisme financeur public ou paritaire, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

9. Modalités d'exécution du contrat et de traitement des réclamations

Les modalités d'exécution des contrats et de traitement des réclamations sont précisées dans les documents contractuels fournis lors de l'inscription à une formation.

10. Droit de rétractation

Pour le client particulier

A compter de la date de signature du présent contrat, le client particulier dispose, conformément aux dispositions de l'article L 6353-5 du Code du Travail, d'un délai de 10 jour ouvré pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, il n'est redevable d'aucune somme envers l'organisme de formation.

Dans le cadre des contrats conclus à distance, ce délai peut être ramené à 14 jours (Art L. 127-21 du Code de la consommation).

11. Conditions d'annulation, de cessation anticipée, de report, de refus de la formation

Annulation

Toute modification des conditions annoncées du stage, peut entraîner la résiliation du présent contrat de la part du Client. Il ne pourra exiger de dédommagement ou de compensation financière à l'organisme de formation.

Pour un client Particulier ou un client professionnelle

Indépendant:

En cas d'annulation de la part du Client, entre le délai légal de rétractation et les 31 jours précédant la date de début de l'action de formation, l'acompte déjà perçu par l'organisme de formation n'est pas remboursé. Il est transformé en avoir. Ce dernier est à faire valoir sur un programme du catalogue de formation, dans les 2 ans suivant l'annulation ;

En cas d'annulation de la part du Client dans les 30 jours précédant le début de l'action de formation ou en cas de non-présentation du stagiaire, l'acompte déjà perçu par l'organisme de formation sera retenu, à titre de dédommagement administratif.

Pour un client Entreprise :

- En cas d'annulation de la part du Client dans les 30 jours précédant le début de l'action de formation ou en cas de non-présentation du stagiaire, le client est redevable d'un montant de 30 % du prix de l'action de formation à titre de dédommagement administratif.

Cette indemnité de 30% n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO-FAF. Cette somme sera spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Cessation anticipée

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié et la totalité du prix du stage est dû à titre de dédommagement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Report de la formation

L'organisme de formation se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard 15 jours avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à l'organisme de formation, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), l'organisme de formation pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

12. Remplacement d'un participant

L'organisme de formation offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

13. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants.

13. Dématérialisation des supports

Dans le cadre de l'engagement de l'organisme de formation pour la protection de l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés, sauf exception.

14. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de l'organisme de formation et ne peuvent pas être cédés au Client.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

15. Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à l'organisme de formation en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'organisme de formation pour les besoins desdites commandes.

16. Communication

Le Client autorise expressément l'organisme de formation à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de

références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

17. Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont l'organisme de formation ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client ou un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie.

Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

18. Règlement général de protection des données (RGPD)

L'organisme de formation s'engage à respecter les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) applicable dans l'Union européenne.

1. Collecte et utilisation des données personnelles

En conformité avec le RGPD, l'organisme de formation collecte et traite les données personnelles des clients uniquement dans le but de fournir des services de formation et de répondre aux besoins contractuels. Les données collectées sont utilisées strictement pour l'exécution des contrats de formation et ne sont pas partagées avec des tiers non autorisés.

Ces données sont nécessaires pour :

- Contacter le client ou l'apprenant ;
- Assurer le traitement de leurs demandes ;
- Exécuter les prestations de formation ;
- Partager les coordonnées entre stagiaires pour faciliter l'organisation et le déroulement des formations.

2. Droits des utilisateurs

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 portant sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant l'organisme de formation.

Si le client ne souhaite pas/plus recevoir les programmes de formation par courrier électronique, il a la faculté de l'indiquer dans le cadre du formulaire d'information et/ou d'inscription.

Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant la protection des données, le client prendra contact avec l'organisme de formation.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

3. Sécurité et protection des données

L'organisme de formation met en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données personnelles contre tout accès non autorisé, perte, destruction, ou divulgation. Ces mesures sont conformes aux exigences du RGPD.

4. Durée de conservation des données

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire pendant la durée de l'exécution des prestations de formation et des enquêtes de satisfaction à l'issue des formations suivies, sauf si :

- Le client ou l'apprenant exerce ses droits de suppression des données les concernant, dans les conditions décrites dans le présent document ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Pendant cette période, l'organisme de formation met en place tous moyens nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité de données personnelles collectées, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

5. Partage des données à des tiers autorisés

L'accès aux données personnelles du client est strictement limité à la gestion administrative de l'organisme de formation et, le cas échéant, à ses sous-traitants. Ces derniers sont soumis à une obligation de confidentialité et utilisent les données collectées en conformité avec les dispositions contractuelles et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'organisme de formation s'engage à ni vendre, ni louer, ni céder ni donner accès à des tiers les données collectées sans le consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

6. Notification de viol de données

En cas de violation de données à caractère personnel susceptible d'entraîner un risque élevé pour les droits et libertés des clients, l'organisme de formation notifiera cette violation aux autorités de contrôle compétentes et aux personnes concernées conformément au RGPD.

7. Modification des CGV

L'organisme de formation se réserve le droit de modifier ces CGV en cas de changements législatifs ou réglementaires, y compris ceux liés au RGPD. Les clients seront informés de ces modifications via les supports de communication de l'organisme.

En acceptant ces CGV, les clients reconnaissent avoir pris connaissance de la Politique de Protection des Données de l'organisme de formation et consentent au traitement de leurs données personnelles conformément aux dispositions du RGPD.

19. Renonciation

Le fait pour l'organisme de formation de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

20. Règlement des litiges, loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente et tous les rapports entre l'organisme de formation et ses Clients sont encadrées par la loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de

Grenoble, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. Conformément aux dispositions légales en vigueur, en cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client particulier à l'organisme de formation, le client peut soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes :

CM2C, Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice.

Adresse mail : cm2c@cm2c.net

Adresse pour l'envoi d'un courrier : 14 rue Saint Jean 75017
Paris

En ligne via : <https://www.cm2c.net/comment-nous-saisir.php>

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'organisme de formation qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

21. Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par l'organisme de formation à son siège social

Entre Sens - formation 32 Rue Commandant
Perreau 38100 GRENOBLE